

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU
CLUB ARC ALPIN**

le 6 septembre 2003
au refuge Franz Senn

La réunion débute ponctuellement à 9h00 au refuge Franz Senn en Val Stubai

Les présents:

- | | |
|-------------------------|---|
| 1. Roberto De Martin | Président du CAA |
| 2. Umberto Martini | Vice-président CAI |
| 3. Paola Gigliotti | Déléguée UIAA du CAI |
| 4. Claude Eckhardt | Secrétaire Général UIAA et membre du Comité de
Présidence CAF |
| 5. Bernard Mudry | Président CAF |
| 6. Thomas Fleury | CAF – Délégué TAM |
| 7. Josef Klenner | Président DAV |
| 8. Peter Sauerwein | Directeur Général DAV |
| 9. Lorenz Jehle | Membre du Comité de Présidence LAV |
| 10. Peter Grauss | Président ÖAV |
| 11. Robert Renzler | Directeur Général ÖAV |
| 12. Frank Ekar | Président PZS |
| 13. Michael Caflisch | Membre du Comité de Présidence CAS (avec la
déléguée Marketing – Logistique) |
| 14. Luis Vonmetz | Président AVS |
| 15. Gislar Sulzenbacher | Directeur Général AVS |
| 16. Karin Leichter | Responsable des sentiers AVS |

L'ingénieur Martin Posch, président de la section de Innsbruck ÖAV, fait les honneurs de la maison.

Le Président De Martin, en souhaitant la bienvenue à tous les présents, rappelle que dans ce même refuge se trouvèrent en 1992 les présidents de celui qui était appelé "Club de Lugano" dont l'expérience a permis le développement du CAA. A cette occasion, il y a eu une forte prise de position relative à la modalité d'effectuer les olympiades d'hiver: la conclusion fut une lettre au président du CIO Samaranch (voir pièce jointe 1) qui est encore d'actualité pour la protection de l'environnement montagnard.

L'assemblée informe ensuite que, Luciano Caveri a proposé d'aller à Aoste pour la prochaine assemblée en février 2004 en assurant la présence d'un interprète en simultanée.

De Martin se félicite de la présence des huit clubs associés qui donne un côté officiel à la réunion.

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée du 15 février 2003 à Bolzano

Précision: le procès verbal, contenant une correction formelle demandée par Claude Eckhardt qui explique les raisons de celle-ci à tous les présents, a déjà été envoyé à tous les clubs.

Délibération: le procès verbal de l'assemblée de Bolzano est approuvé à l'unanimité (pièce jointe 2).

2. Rapport du Président

De Martin parle d'une série d'initiatives et de:

- la protection, la sauvegarde et la culture alpine (aussi bien dans les pays de la convention alpine que dans ceux qui deviendront membres en 2004, pour certains d'entre eux, la convention des Carpates a justement été signée au printemps 2003)
- l'activité que l'on veut développer au niveau européen dans le cadre du semestre de présidence italienne de l'Union Européenne pour les territoires montagneux avec une conférence entre les ministres compétents programmée pour le 14 et 15 novembre 2003
- les rencontres du groupe de travail pour la structure et le financement futur du secrétariat du CAA qui ont eu lieu à Innsbruck un jour avant l'assemblée
- l'écrit établi afin de promouvoir le Mont Blanc en tant que monument naturel d'intérêt mondial
- le sujet concernant la proposition de faire des Dolomites un monument naturel UNESCO: il souligne l'engagement des parlementaires sud tyroliens et la réponse positive de la part du gouvernement italien ainsi que sa prise de position. A ce sujet Eckhardt soutient que les deux candidatures peuvent être soutenues dans le même temps sans qu'elles représentent un obstacle l'une envers l'autre
- lexique alpin: De Martin remet au président du CAF une édition récente du lexique italien/allemand/slovène en espérant pouvoir le compléter avec une extension en français. Toutefois, Robert Renzler et Gislar Sulzenbacher informent qu'il y a déjà des éditions dans les quatre langues (allemand, anglais, français, italien) et donnent comme référence le vocabulaire alpin de Rudolf Weiss, Rother édit. Monaco di Baviera, ISBN 37633 – 8062 – 0
- le Club Alpin Slovène lance une invitation à la cérémonie festive pour le 110° anniversaire du PZS qui aura lieu le 13/14 septembre 2003 en Val de Vrata. Pour l'occasion il y aura aussi une rencontre IKAR sur les objectifs des clubs alpins et du secours alpin en particulier. De Martin sera présent et parlera aussi de l'activité du CAA.

Après les communications, le président propose l'insertion d'un point extraordinaire à l'ordre du jour et, vu l'importance et l'urgence, demande à l'assemblée de faire en sorte

d'en débattre immédiatement.

Nouveau point à l'ordre du jour: le financement de l'UIAA

- Klenner fait référence à la mauvaise situation financière de l'UIAA en évoquant la possibilité d'arriver à une situation d'insolvabilité à la moitié de l'année 2004, (voir à ce propos sa lettre du 30.8.2003. Pièce jointe 3). La solution proposée est celle de résoudre le rapport de travail avec Roger Payne au 31.12.2003 et d'augmenter de 20% la contribution des associés. On propose ce qui a été évoqué ci-dessus, en considérant aussi le programme de sponsoring qui n'est pas concrètement exigible tout comme le contrôle et la requête de fonds pour les licences du Label. Il faut toutefois restructurer clairement l'UIAA et le faire de façon opportune car il semblerait que Payne ait déjà impliqué des sponsors pour les mondiaux de d'escalade en 2005 et il faut absolument éviter un conflit des sponsors entre les clubs nationaux et la fédération internationale
- le CAS/SAC approuve la proposition du DAV en soulignant la nécessité du contrôle et de la direction de l'UIAA sur l'activité des commissions
- Gigliotti est d'accord avec la proposition de conclure le rapport de travail avec Roger Payne mais en plus, elle propose d'anticiper l'échéance du paiement à l'UIAA de la part des clubs nationaux de façon à éviter une crise de liquidation
- le CAF soutient la proposition du DAV et répète qu'il est important que l'UIAA suive une ligne stratégique précise pour le sponsoring
- PZS souligne la nécessité d'une nouvelle conférence concernant l'UIAA
- ÖAV propose une prise de position commune et de former un groupe de travail qui soit indépendant de ceux de l'UIAA

De Martin invite vivement à résoudre le rapport avec R. Payne en tenant compte des aspects de droit du travail et en se référant – si nécessaire – à un conseiller juridique international. Il remercie Klenner pour sa proposition raisonnable et pour sa participation au débat. En tenant compte de l'imminent et prévisible changement de président UIAA, il propose justement le nom de Klenner comme celui de la personne à soutenir tous ensemble.

- **Délibération 1:** participation du CAA au groupe de travail UIAA: DAV, ÖAV, CAS et CAF indiqueront une personne qui secondera Gigliotti, représentante du CAI
- **Délibération 2:** la proposition du DAV est approuvée à l'unanimité avec quelques modifications reformulées de la façon suivante:
 - Reporter les dépenses pour le personnel au niveau précédent l'engagement du directeur pour le développement sportif et par conséquent à un niveau acceptable. Ce qui implique que Roger Payne ne peut rester au sein du groupe au-delà du 31.12.2003

- Création d'un groupe de travail pour examiner les perspectives stratégiques et les devoirs de l'UIAA, auquel doivent participer les représentants des clubs nationaux. Les résultats du travail seront présentés à l'assemblée générale du 2004 afin de pouvoir prendre les délibérations conséquentes
- Intégration du département sportif dans le board de l'UIAA afin d'assurer réciproquement une collaboration étroite
- Délibération favorable à une augmentation - un impôt extraordinaire - pour l'année de 2004 afin assurer la fonctionnalité UIAA en 2004. De nouveaux plans financiers seront formulés successivement en fonction des délibérations prises durant l'assemblée UIAA de l'année prochaine à la suite des propositions du groupe de travail

Eckhardt expose une position personnelle qui se base sur le fait que les compétitions d'escalade ne doivent pas être la priorité de l'engagement UIAA

De Martin conclut en rappelant que ce serait une bonne chose de reprendre la collaboration avec Robert Leopold qui avait à son époque, dirigé de façon remarquable le groupe de travail "le futur de l'UIAA"; Klenner confirme.

3. Proposition concernant les relations avec l'union européenne: siège permanent du CAA

Peter Staudacher a proposé à l'ÖAV de prendre une année sabbatique de son activité de dirigeant CHARITAS/ONU (actuellement au Kosovo) pour mettre en place un projet gratuit (voir pièce jointe 4) qui améliorerait le rapport de l'association alpiniste avec l'Europe et qui permettrait l'utilisation des fonds européens de manière plus importante: il pourrait être appliqué à tout le CAA.

De Martin exprime sa position favorable, en tenant aussi compte du prochain agrandissement de l'U.E. (dix nouveaux Etats) et souligne, avec des arguments forts la fonction d'intermédiaire qui attend le CAA. De plus, il fait référence à la rencontre avec le secrétaire général de la convention des Alpes, Noël Lebel, ayant la volonté et l'engagement d'établir une collaboration étroite mais étant dans l'indisponibilité de nous accueillir au siège ("Au toit d'or" dans le centre d'Innsbruck). En tenant compte de cela, le groupe de travail qui a examiné le sujet fait la proposition suivante:

- 1) bureau au siège de l'ÖAV près de l'endroit où travaille Peter Hasslacher (offre de l'ÖAV)
- 2) engagement d'une personne à mi-temps au 50% par le biais de l'ÖAV dont le coût est forfaitisé à environ 20.000 euros modifiable selon l'engagement effectif.
- 3) description du travail sur la base de la pièce jointe 5

Eckhardt intervient pour se demander et pour demander si, compte tenu du prochain

agrandissement, la structure actuelle du CAA sera encore en mesure de répondre aux attentes.

De Martin répond en rappelant le rôle de premier de cordée du CAA et que le rapport de Staudacher mettra au clair aussi cet aspect.

Renzler précise ensuite ne pas voir de problèmes de ce point de vue, même au sujet des nouveaux pays adhérents à l'U.E. En effet, les avantages seront toujours accordés aux clubs nationaux et non au CAA directement. D'autant plus que la collaboration avec d'autres pays (comme par exemple l'Espagne pour les Pyrénées) est et sera toujours possible.

→ **Délibération:** la proposition du groupe de travail est approuvée à l'unanimité avec les précisions suivantes:

- Le partage des frais se fera selon le critère approuvé par l'assemblée CAA qui a eu lieu à Schaan/Liechtenstein en 2001 (26% DAV; 16% ÖAV et CAI; 12% SAC; PZS et CAF; 4% AVS et 2% LAV)
- prévisions organisationnelles: prédisposition d'un programme annuel pour le secrétariat CAA qui sera approuvé par l'assemblée; rapport hiérarchique avec Renzler, fonctionnel avec Hasslacher, pour les activités extraordinaires avec De Martin
- De Martin, Renzler, Sauerwein et Hasslacher élaboreront le prochain programme détaillé
- Engagement à mi-temps avec une échéance au 1 janvier 2004.

→ **Délibération** (à l'unanimité):

Il sera demandé à Staudacher d'appliquer sa proposition de l'ÖAV à tout le CAA et il pourra être engagé à le faire de façon réglementaire. Il devra être en mesure de clarifier les possibilités et le rôle dans le contexte européen pouvant être exercé aussi bien au niveau des clubs nationaux qu'au niveau du CAA dans son ensemble. Son rapport sera rédigé en allemand ou en anglais et sera ensuite traduit par chaque club intéressé.

4. Système d'information géographique (GIS)

Karin Leichter avec la projection du projet "Südtirol – Wegeprojektes" présente les possibilités d'application du système d'information géographique (GIS). Le projet souligne de façon claire les possibilités d'obtenir des financements au niveau européen. C'est un merveilleux exemple qui prouve à quel point l'expérience et les compétences de chaque club alpin acquises, grâce aux réalisations alpines effectuées, peuvent être utilisées pour créer des moyens d'information utiles surtout pour les propres associés et leurs intérêts et/ou objectifs.

Karin Leichter, Luis Vonmetz et Gislar Sulzenbacher répondent à tous les présents qui posent une longue série de questions surtout sur les modalités de financement, de

marketing, de participation volontaire des associés et des collaborateurs.
La conclusion est que tout le monde considère utile et nécessaire d'approfondir au sein de chaque club les potentialités liées aux initiatives et aux normes européennes.

Pause déjeuner

Après la pause déjeuner, l'ingénieur Martin Posch président de la section d'Innsbruck propriétaire du refuge Franz Senn, déclare la bienvenue à tous les présents.

5. Courses de ski alpin. Proposition d'un groupe de travail CAA - UIAA

Après la première mise au point d'un document de la part de l'AVS, d'autres prises de position sont arrivées de la part du DAV, CAF, SAC et ÖAV (précisions sur les mises au point de CAF et SAC) et aussi de la part d'Olivier Nägele (LAV).

De Martin par conséquent propose de constituer un groupe de travail commun entre CAA et UIAA afin d'aboutir à un unique document partagé.

Eckhardt est d'accord avec la proposition et rappelle qu'il y a une ébauche en préparation aussi de la part de l'ISMC/MPC qui devrait être prête en février 2004. Toutefois ce qui a été réalisé, se trouve encore dans un stade d'ébauche et n'est pas encore présentable au CAA pour des confrontations car l'imprimatur n'est pas encore prévu.

De Martin rappelle que l'assemblée UIAA est plus imprégnée d'une mentalité sportive par rapport au CAA plus attentif à l'exigence de protéger la nature alpine.

Klenner rappelle que le CAA n'a pas la majorité au regard de l'ISMC et exprime tout de même son adhésion à la proposition établie durant l'assemblée du CAA

Renzler souligne que de toute façon, le règlement pour les courses au niveau mondial de l'ISMC n'est pas contraignant et par conséquent la position du CAA est plausible. Il propose que la commission de protection de la nature avec l'assemblée du CAA et l'appui de Witty (DAV) élabore un document avec une prise de position à apporter à la prochaine assemblée du CAA

Fleury retient que le document de l'ISMC-MPC ne devrait pas être très différent de celui collationné par l'AVS

Sauerwein confirme la nécessité d'un document du CAA aussi en raison de la proposition très précise d'une mise au point de la part du SAC

Gigliotti rappelle que les championnats mondiaux de ski alpin auront lieu en 2006 à Cuneo. Si le règlement était établi en 2004 se serait une excellente occasion pour l'expérimenter sur le terrain (elle rappelle que Mariotta est

le référent)

SAC adhère à la proposition d'un document unique du CAA

De Martin rappelle qu'au premier janvier 2004 la secrétaire d'Innsbruck pourra collaborer au sujet de la formulation du document et à cette date, il serait bien d'avoir les positions finales de chaque club

CAF retient que les documents doivent aussi avoir la contribution des participants aux courses. Il faut procéder à un effort ultérieur de mises au clair au niveau du CAA lequel devra répondre aux questions suivantes: êtes-vous disponible à vous engager dans l'organisation des courses? Quel est l'équipement idéal? Doit-on se limiter aux pistes battues ou est-il possible d'organiser aussi dans les milieux du ski alpin (l'une exclue l'autre)? Si l'on devait opter pour la première proposition la compétence est de la FIS? le CAF ne peut pas ne pas souligner l'expérience positive de trente ans de courses effectuées en montagne, terrain du ski alpin classique

→ **Délibération** (à l'unanimité):

Renzler avant le mois d'octobre organisera une rencontre à Munich au DAV entre AVS, CAF, SAC, DAV et OEAV. A l'occasion, le document commun élaboré sera transmis par De Martin à la commission MPC et à l'ISMC. Il sera ensuite examiné par l'assemblée CAA en février 2004.

Eckhardt recommande vivement que l'on ne laisse pas prendre des délibérations intempestives à l'ISMC lors de l'assemblée de l'UIAA en automne à Berchtesgaden. Chaque club devra se charger d'informer ses délégués.

→ **Délibération:**

Les prises de position des délégués à l'assemblée ISMC de Berchtesgaden devront être établies avec les présidents des clubs

6. Résultats et propositions des rencontres des commissions CAA

Fleury présente un dépliant élaboré par la commission Nature & Environnement du CAA relatif aux conseils et aux adresses pour des excursions en hiver qui tiennent compte des conséquences pour l'environnement.

A cause du manque de représentants de la commission "Refuges & sentiers" le point est mis à jour lors de l'assemblée de février

7. Divers

La réunion de la prochaine assemblée est fixée: Aoste, le 21 février 2004

- On rappelle le programme prévu à Bolzano en date du 13 septembre 2003 en rapport avec l'ouverture du siège scientifique du bureau permanent de la convention alpine
- Lors de l'ouverture en juin du siège administratif et permanent du secrétariat de la convention des Alpes, le CAA a été représenté par le président De Martin et par Peter Grauss, président ÖAV
- En ce qui concerne le mémorandum fait par le président au SAC sur la nécessité de nommer un représentant CAA à la commission "avalanches, inondations, éboulements" dans le cadre de la convention des Alpes, Caflish précise que l'idée est désormais dépassée car le président de la commission responsable a communiqué que l'on est arrivé à la conclusion qu'en Europe, il y a déjà une surabondance de groupes qui s'interrogent et travaillent de façon à faire considérer dépassée la nécessité d'un groupe spécifique dans le cadre de la convention des Alpes.
- Lors de la prochaine assemblée d'Aoste il y aura un rapport du vice-président du CAI Annibale Salsa sur les travaux en cours pour la préparation du protocole "Population et culture"
- Le mémoire élaboré par Pit Schubert "Normes pour les voies ferrées" sera aussi soumis à un examen pendant la prochaine assemblée

De Martin conclut la réunion en remerciant l'OAV et l'ingénieur Martin Posch pour l'hospitalité. Il souligne le fait que cette assemblée ait créé trois pierres miliaries pour le CAA:

- a) Délibérations attentives lors du prochain agrandissement de l'union européenne
- b) Prise de position et conscience du rôle d'associé de référence ("Alpenstock") vis-à-vis de l'UIAA
- c) Dans l'organisation interne le bureau de secrétariat permanent avec la conséquence que tous les clubs – même les plus petits comme LAV et AVS – puissent être considérés responsables et en mesure de pouvoir exprimer leurs idées

La réunion s'est terminée à 15h45